



COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°9 DU GAL DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE

10 février 2020 – 14h – Gacé

Représentants du secteur public :

Présents (6) : Daniel DELAUNAY (CdC Argentan Intercom), Hervé Harel et Michel MAROT (CdC des Pays de L'Aigle), Jean-Marie CHOULET (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Frédéric LÉVEILLÉ (Ville d'Argentan), Jean-Marie VERCRUYSE (Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche).

Excusés : Pascal GUEUGNON (Ville de L'Aigle), Josette LASSEUR, Laurent Beauvais et Christiane DIVAY (CdC Argentan Intercom), Sébastien GOURDEL et Luc FERET (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Michel LEGLAUNEC suppléé par Hervé HAREL.

Représentants du secteur privé :

Présents (7) : Anne LARUELLE (Association des Gîtes de France), Hugo DUPONT (MJC de l'Aigle), Marc ROGEEAU (Chambre d'Agriculture), Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine), Jean-Marie GOUSSIN (Mission Locale L'Aigle-Mortagne), Brigitte CHOQUET (UDAF), Jean-Pierre CHEVALIER (UNA du Pays d'Ouche).

Excusés : Eric BORNEY (CCI Ouest-Normandie), Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie), Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Portes de Normandie), Lionel LERAY (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), Philippe TOUSSAINT (Septembre Musical de l'Orne).

13 membres présents sur 24, dont 6 membres du secteur privé, soit 13 voix délibératives sur 24 (soit 54,16%) dont 7 voix délibératives du secteur privé (soit 53,84 % des voix délibérantes présentes).

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.

Autres représentants invités sans voix délibérative :

Présente : Madeline NICOLAS (Chargée de mission, Service Vie des Territoires et Contractualisation, Direction Aménagement du Territoire, Région Normandie).

PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche : Edouard REUSSNER (Directeur) ; Adeline JUMEL (Chargée de mission Leader) ; Laetitia HAREL (Gestionnaire Leader).

La réunion débute à 14h00.

Introduction

C'est la dernière réunion du comité de programmation que Jean-Marie VERCRUYSSÉ préside avant les élections. Il y aura moins de réunions à venir car l'enveloppe Leader est fléchée en totalité, voire sur-sélectionnée. Les prochaines mobilisations du comité se feront par écrit dans le cadre d'une consultation écrite. Il s'agira essentiellement de valider les avis des services instructeurs sur les dossiers de demande d'aide instruits.

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie a réuni les GAL normands fin décembre 2019 afin de dresser l'état d'avancement de la mesure Leader en Normandie.

Le bilan est positif : 36 % de la mesure Leader normande sont engagés contre 29,8 % au niveau national, et près de 18 % de la mesure sont payés contre 10,6 % au niveau national.

Ces résultats positionnent la Normandie respectivement au 6^{ème} et 5^{ème} rang national.

Les efforts entrepris en 2019 doivent se poursuivre ; c'est pour cette raison qu'Hervé MORIN a fixé de nouveaux objectifs, ambitieux pour 2020 :

- **70% de programmation cumulée : nous en étions à 42% fin 2019**
- **33% de paiements cumulés**

Nous sommes très confiants pour l'atteinte de ces objectifs par notre GAL : concernant la programmation, la Région a déjà un stock de dossiers suffisamment nombreux et mobilisant suffisamment de fonds ; en termes de paiement, nous avons quasiment atteint l'objectif en ce début d'année 2020. Ce sujet sera détaillé au deuxième point à l'ordre du jour.

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du comité du 03.04.2019 ;**
2. **Point d'étape sur les paiements et les dossiers réalisés, dont reliquats à réaffecter ;**
3. **Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader ;**
4. **Validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation ;**
5. **Point sur l'état d'avancement de la maquette Leader du GAL P2AO, intégration d'une dotation complémentaire et actions à entreprendre ;**
6. **Approbation des modifications des annexes (2 et 3) à la convention Leader et du règlement intérieur du GAL P2AO ;**
7. **Informations/questions diverses.**

1) Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du 03.04.2019

Les membres du comité de programmation ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 03 avril 2019.

En l'absence de remarque, le compte-rendu du précédent comité est validé à l'unanimité des membres présents.

2) Point d'étape sur les paiements et les dossiers réalisés ;

Au 31/12/2019, 20 dossiers sont payés et totalisent la somme de 457 995,41 €.

Adeline JUMEL rappelle que chaque année, nous devons atteindre des objectifs de paiement. Les efforts réalisés nous ont permis de les atteindre en 2018 et en 2019 également.

Pour preuve en 2018, l'objectif de paiement était de 10% et nous l'avons dépassé de 3,5 points.

En 2019, l'objectif de paiements cumulés était de 20%. Au 31 décembre 2019, l'objectif est largement dépassé puisque notre taux de paiement est de 29,64%. A la fin de l'année 2019, le PETR a quasiment atteint les objectifs de paiements cumulés de fin 2020. Toutefois, comme précisé dans l'introduction, Hervé MORIN a fixé le taux de paiement à 33% pour fin 2020 et non à 30%.

Encore une fois, cet objectif est totalement réalisable pour notre GAL. Fin janvier, le projet de l'orgue de Vimoutiers est payé : cela représente déjà 3,3% de l'enveloppe Leader. Il ne nous manque que 0,06 points pour atteindre les 33%.

Parmi les dossiers payés et soldés depuis le 3 avril 2019, date du dernier comité Leader, citons :

Fiche action 1	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une mission marketing territorial portée par la CdC des Pays de l'Aigle • Création d'un concept « Ma Boutique Test » à Argentan – MO : Ville d'Argentan
Fiche action 2	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un gîte de groupe et d'une aire naturelle de camping aux Champeaux-en-Auge, porté par la SARL « Le Petit Cob »
Fiche action 3	<ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation de l'ancienne auberge de Godisson en salle communale poly-activités – MO : commune de Godisson • L'installation d'un panneau d'affichage électronique à des fins d'information touristique à Ecouché-les-Vallées • L'acquisition de deux panneaux d'information électronique pour les communes de Ste-Gauburge-Ste-Colombe et Echauffour – MO : CdC VAM • La construction d'une base nature à St-Sulpice-sur-Risle – MO : Commune de St-Sulpice-sur-Risle • L'étude de faisabilité sur la création d'une maison de services au public labellisée – MO : Ville de l'Aigle • Construction d'une petite salle associative à Exmes - MO : Gouffern-en-Auge
Fiche action 4	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude d'aménagement touristique entre les communes de St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois et de la Gonfrière – portage commune de St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois
Fiche action 5	<ul style="list-style-type: none"> • La restauration du lavoir de La Cochère, suivi par la commune de Gouffern-en-Auge • L'exposition estivale « Doisneau Lartigue » réalisée en 2016 par l'EPA du Haras du Pin, • L'étude de faisabilité de la réhabilitation du télégraphe de Chappe, engagé par la commune de St-Michel-Thubeuf
Fiche action 6	<ul style="list-style-type: none"> • L'ingénierie « transition énergétique » de l'année 2017, porté par le PETR P2AO.
Fiche action 7	<ul style="list-style-type: none"> • Etude stratégique d'aménagement du bourg du Merlerault, porté par la CdC VAM
Fiche action 9	<ul style="list-style-type: none"> • L'ingénierie « Leader » de l'année 2017, porté par le PETR P2AO.

Parmi ces dossiers payés en 2020, trois sont en sous-réalisations. Pour ces trois dossiers, le Président propose de réaffecter les reliquats dans les fiches actions d'origine.

Le projet de « création d'un concept « Ma Boutique Test » » enregistre un reliquat de 323,52 € à réaffecter dans la fiche action 1.

Enfin, dans la fiche action 3, un reliquat total de 13 981,63 € est à réaffecter en raison des sous-réalisations du projet d'« acquisition de deux panneaux d'information électronique » porté par la CdC VAM (+ 1 562,52€) et du projet de « construction d'une Base Sport-Nature », porté par la commune de St-Sulpice-sur-Risle (+ 12 419,11 €).

Une annexe 1 au présent compte rendu trace, par dossier, l'avis des membres du comité de programmation sur la réaffectation de ces reliquats.

3) Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader ;

Le Président précise qu'il n'y a que deux dossiers de demande d'aide à étudier et qu'ils sont tous les deux portés par le PETR P2AO.

1^{er} dossier : Animation opération collective de Modernisation (OCM) – 2020

Fin 2017, le PETR a lancé une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce. Cette OCM est un programme d'aide à la modernisation et/ou le développement de l'outil de travail des entreprises artisanales et commerciales situées sur les CdC du PETR. Le PETR en assure l'animation et le pilotage jusqu'à épuisement des crédits.

Après deux années de fonctionnement, 106 dossiers ont été approuvés par le comité de pilotage OCM ; ils se sont répartis déjà 85% de l'enveloppe soit 371 727 €. Il reste encore plus de 200 000 € à attribuer à de nouveaux projets puisque le PETR doit solliciter une seconde tranche de 150 000 € à la Région Normandie, dans le cadre du Contrat de Territoire. Cette opération mobilise de nombreux partenaires financiers (CdC, Département, Région et Etat) et techniques (techniciens des chambres consulaires) et s'inscrit parfaitement dans les dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT) en cours sur quelques villes pôles du PETR.

Pour cette OCM, le PETR a déjà déposé deux dossiers de demande d'aide Leader, retenus en avis d'opportunité par le comité de programmation.

Daniel DELAUNAY souligne l'importance d'une telle opération sur le territoire avec un effet boule de neige. Les entreprises bénéficiaires d'aide de l'OCM se modernisent, se développent et font appel à d'autres entreprises du territoire pour réaliser leurs travaux d'investissement. Le soutien se décrit de la manière suivante : 1€ d'aide apportée à une entreprise locale génère 4€ de travaux.

Ce projet recueille les notes suivantes : 21-19-18-19.

Les membres, à l'unanimité moins 3 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 20/26.

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Frédéric LEVEILLE et Jean-Marie GOUSSIN, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

2^{ème} dossier : animation vélo et élaboration d'un schéma vélo à l'échelle du PETR

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du P2AO, approuvé fin 2018, fait du vélo un objectif de développement. Dans ce contexte, le P2AO n'a pas hésité à répondre à un appel à projets national, lancé par l'ADEME début 2019. Le PETR a été retenu parmi 234 lauréats. Il s'est engagé auprès des collectivités qui le composent :

- à porter l'élaboration d'un schéma vélo, qui sera réalisé par un bureau d'études spécialisé sur la thématique, retenu après consultation parmi 6 offres transmises au PETR
- à accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagements et d'équipements, et à promouvoir la démarche auprès des acteurs locaux : 1 chargé de mission du PETR y consacra 30% de son temps de travail en 2020.

Adeline JUMEL précise que le montant Leader sollicité par le PETR pour ce projet est de 44 986,16 € et non de 42 196,66 €.

Ce projet recueille les notes suivantes : 17, 17, 18, 19, 20.

Les membres, à l'unanimité moins 3 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 18/26.

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Frédéric LEVEILLE et Jean-Marie GOUSSIN, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

Enfin, pour information, fin décembre dernier, le Président a déposé une demande de subvention Leader auprès de la Région Normandie pour le financement de l'ingénierie Leader 2020.

Le montant demandé est identique à celui sollicité en 2019 à savoir 85 799,88 €.

Une demande identique sera reconduite courant 2020 pour l'ingénierie Leader de 2021.

4) Validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation ;

En amont de la réunion, les membres du comité ont été destinataires d'un tableau intitulé « Programmation des dossiers instruits par la Région ». Il convient d'y ajouter trois nouveaux dossiers :

- Commune d'Occagnes : construction d'un espace associatif et réhabilitation de la salle polyvalente en faveur des associations
- Office de Tourisme des Pays de l'Aigle : Fête du Ciel – édition 2016
- Commune nouvelle « la Ferté-en-Ouche » : acquisition d'un panneau lumineux d'information

Ce tableau synthétise les informations relatives à la pré-sélection, aux plans de financement avant et après instruction de 13 dossiers/projets et expose l'avis du service instructeur.

Il convient de souligner que 6 dossiers ont conservé le montant d'aide Leader présenté en avis d'opportunité, alors que pour 5 dossiers, l'aide Leader a baissé, et pour 2 dossiers, l'aide a augmenté.

Le montant de l'aide Leader est inchangé pour les dossiers suivants :

- Le réaménagement en base kayak de la salle de sport située Ile St-Louis à Argentan
- L'animation « OCM 2019 » et l'ingénierie Leader 2019
- L'aménagement d'une salle polyvalentes à vocation sportive à Rânes
- La construction d'une salle polyvalentes à Occagnes
- La Fête du Ciel à L'Aigle

Le montant de l'aide Leader a diminué pour les dossiers suivants :

- L'aménagement d'équipements ludiques, touristiques et sportifs sur la base de loisirs de St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (- 739,49 €)
- La construction d'un bâtiment d'accueil des événements à l'hippodrome Jean Gabin à Moulins-la-Marche (- 7 000 €)
- La création d'un site Internet « tourisme » et définition d'une nouvelle charte graphique pour la CdC VAM (- 1 712 €)
- La définition d'une nouvelle stratégie touristique sur la CdC des Pays de l'Aigle (- 2 160 €)
- L'ingénierie Leader 2018 du PETR (- 4 223,96 €)

L'aide a augmenté pour :

- L'animation de l'OCM 2018 du PETR (+ 214,10 €)
- L'acquisition d'un panneau lumineux d'information à la Ferté-en-Ouche (+ 1 200 €) : Pour ce dossier, les services instructeurs ont appliqué la maximisation de l'aide. Par souci d'équité avec deux autres projets identiques soutenus et payés, le Président propose de valider les résultats de l'instruction.

Une annexe 2 au présent compte rendu trace, par dossier, instruit l'avis du comité de programmation.

5) Point sur l'état d'avancement de la maquette Leader du GAL P2AO, intégration d'une dotation complémentaire et actions à entreprendre ;

Lors de notre dernier comité de programmation Leader réuni le 3 avril 2019, le Président informait les membres de l'attribution d'une dotation Leader complémentaire estimée à environ 140 000 €.

Par un courrier du 17 avril, Hervé MORIN nous a transmis le montant exact de cette dotation : 143 005 €.

Notre enveloppe Leader s'élève ainsi à 2 728 094 €. Le Président propose d'affecter la totalité de cette dotation complémentaire sur la fiche action 9 c'est-à-dire sur l'aide à l'ingénierie Leader permettant ainsi une gestion sereine de la fin du programme Leader. L'enveloppe de la fiche action passerait de 395 000 € à 538 005 €. La convention de mise en œuvre Leader permet ce niveau de réabondement : l'enveloppe de la fiche action 9 ne doit pas excéder 25% de l'enveloppe Leader globale et en ajoutant la dotation complémentaire, l'enveloppe de cette fiche représente 19,7% de l'enveloppe globale.

Un tableau de présentation d'état d'avancement de la maquette globale est distribué aux membres pendant la réunion.

Ce tableau tient compte des dossiers présentés, ce jour, en programmation et en avis de présélection.

Le Président souligne que 4 fiches actions affichent un solde disponible négatif, et significativement important pour les fiches actions 1 et 4.

4 autres fiches actions montrent un solde positif. Le Président propose de transférer le solde positif sur les fiches actions qu'il est nécessaire d'abonder.

Sans fermer les fiches actions, le Président propose de diminuer les enveloppes des fiches actions 2, 5, 6 et 8 et d'abonder les fiches actions 1 et 4.

Fiche action	Montant Initial de l'enveloppe	Montant déduit/ajouté (com prog du 10.02.20)	Montant de l'enveloppe après les transferts
1	280 000 €	85 522,50	365 522,50
2	100 089 €	- 19 009,00	81 080,00
3	822 500 €		822 500,00
4	280 000 €	93 892,50	373 892,50
5	280 000 €	- 38 330,00	241 670,00
6	280 000 €	- 91 960,00	188 040,00
7	80 000 €		80 000,00
8	67 500 €	- 30 116,00	37 384,00
9	395 000 €	143 005	538 005,00
Total	2 585 089 €	179 415,00	2 728 094,00

La maquette Leader affiche un solde positif de 17 511,78 euros. Le solde positif de la fiche action 9 compense largement le solde négatif des fiches actions 1 à 8, établi à - 110 031,19 €. Ces résultats mettent en évidence une sur-sélection de 4,03% de la maquette globale.

L'autorité de gestion accepte un dépassement de la maquette Leader dans la limite de 5%. Le P2AO est légèrement en dessous du plafond ; on respecte les recommandations de l'autorité de gestion.

Il faut préciser à ce stade que :

- Hervé MORIN a ouvert la possibilité de procéder à des transferts entre GAL si certains ne sont pas en capacité de tout consommer d'ici la fin du programme et si d'autres ont des besoins de crédits complémentaires. Ceci n'interviendrait pas avant fin 2020, mais il sera nécessaire de se positionner pour éventuellement rattraper et soutenir quelques projets supplémentaires en espérant une seconde dotation complémentaire.
- la prochaine programmation européenne 2021 – 2027 est en train de se préparer et que nous sommes vigilants et attentifs sur ce qui sera annoncé dans les mois à venir sur un prochain programme Leader.
- nous ne savons pas encore quelle sera la date officielle de démarrage du prochain programme, et qu'il est donc nécessaire de prévoir des crédits d'ingénierie sur le programme actuel pour clôturer le Leader en cours et préparer la candidature du futur Leader. Le cas échéant, il sera toujours temps de rebasculer des crédits de la fiche action 9 vers d'autres fiches actions.

En l'absence de remarque, le comité de programmation valide à l'unanimité :

- **l'affectation de la totalité de la dotation complémentaire sur la fiche action 9,**
- **le transfert de solde des fiches actions 2, 5, 6 et 8 pour abonder les fiches actions 1 et 4.**

Cet avis fait rapidement le lien avec le point à l'ordre du jour suivant. Voir ci-après.

6) Approbation des modifications des annexes (2 et 3) à la convention Leader et du règlement intérieur du GAL P2AO ;

La convention de mise en œuvre Leader signée en 2015 par le PETR P2AO, la Région Normandie et l'Agence de Services et de Paiement compte plusieurs annexes dont l'annexe 2 « Eléments financiers ». Suite à l'attribution d'une dotation complémentaire, il convient de l'intégrer dans cette nouvelle annexe et de modifier cette dernière.

En l'absence de remarque, le comité de programmation valide à l'unanimité la modification de l'annexe 2 à la convention Leader « éléments financiers ».

De plus, lors du dernier comité de programmation, les membres ont validé une nouvelle composition du comité de programmation, il convient de modifier l'annexe 3 de la convention Leader « composition du comité de programmation ».

En l'absence de remarque, le comité valide à l'unanimité la modification de l'annexe 3 à la convention Leader « composition du comité de programmation ».

Cette modification de la composition du comité doit également être répercutée dans le règlement intérieur du GAL (modification du nombre de membres, dont titulaires et suppléants, répartition public/privé).

Adeline JUMEL propose d'y ajouter aussi une précision sur les modalités de réponse dans le cadre d'une consultation écrite. L'autorité de gestion nous invite en effet à ajouter l'information suivante : « **sans réponse de la part des membres dans le délai fixé dans la consultation écrite, l'avis sera réputé favorable** ».

Le Président ajoute que des précisions sur les différents types de décision que le comité est amené à prendre sont également indiquées dans ce nouveau règlement intérieur.

En l'absence de remarque, le comité de programmation valide à l'unanimité la modification du règlement intérieur du GAL.

7) Informations/questions diverses

Avant de conclure la réunion, le Président informe les membres de la nécessité de procéder à la réalisation de deux avenants à la convention Leader :

- L'un pour le projet « Création d'un poste de manager de centre-ville à Argentan » (année 2016). Le dossier a été rattaché au numéro de SIRET de la délégation Orne Sud Normandie au lieu du numéro de SIRET de la structure porteuse du projet qu'est la CCI Ouest Normandie. En effet, cette dernière supporte les dépenses et perçoit les subventions.

- L'autre pour le projet « accompagnement pour la mise en place d'un projet de méthanisation collectif » porté par la SAS Agriméthane en Ouche. Le service « Energies Renouvelables » de la Région Normandie a récemment confirmé à la SAS qu'elle n'était pas éligible au dispositif d'aide auquel la structure porteuse initiale (association loi 1901) avait obtenu une subvention. La SAS ne peut pas bénéficier de l'aide de 10 000 € initialement attribuée à l'association « Agriméthane en Ouche » pour ce même projet.

Dans un courrier d'information à destination du Président du GAL P2AO, le président de la SAS informe donc des modifications financières de son projet ; il précise avoir pris connaissance des dispositions de la fiche action auxquelles émerge son projet. Il demande le maintien de la subvention Leader à 31 080 € tel que notifié dans la convention.

En l'absence de remarque, les membres valident à l'unanimité le rattachement du dossier à la CCI Ouest Normandie et la modification du plan de financement du projet de la SAS Agriméthane en Ouche, avec une subvention Leader de 31 080 €.

Le Président conclut la réunion en remerciant chaleureusement l'ensemble des membres du comité de programmation pour leur implication dans la vie du programme et la sélection des projets. Il a fallu s'adapter aux nouvelles modalités de sélection des projets, ce ne fût pas si simple au démarrage du programme. Il remercie également Madeline NICOLAS, notre instructrice Leader à la Région, avec qui nous entretenons de bonnes relations et la félicite pour la dynamique impulsée pour rattraper les retards dans un contexte administratif lourd et compliqué.

Le Président tient à souligner que les fonds Leader se répartissent de manière assez équitable sur le territoire et cite la répartition des fonds présélectionnés par CdC.

Répartition de l'enveloppe Leader présélectionnée par territoire (hors pré-sélection du jour)					
	CdC Argentan Intercom	CdC VAM	CdC Pays de l'Aigle	PETR P2AO	Total
Montant sélectionné	885 835,54 €	427 511,59 €	958 050,91 €	579 478,02 €	2 850 876,06 €
Part population dans le PETR	45%	21%	34%	100%	
Part de Leader sélectionné	31%	15%	34%	20%	100%

Cette présentation suscite des remarques sur l'intérêt des fonds européens pour nos territoires ruraux et l'importance d'en faire une promotion positive et accessible à tous les citoyens.

Les membres expliquent l'importance de développer la communication sur les fonds européens. Brigitte CHOQUET souligne que la simple présence des logos sur les panneaux de publicité des fonds européens n'est pas suffisante et comprise par tous.

Plusieurs solutions sont proposées pour améliorer la communication :

- Envoyer une lettre d'information aux responsables des collectivités où siègent les bénéficiaires des aides (procédure déjà appliquée pour l'OCM),
- Transmettre aux collectivités et villes pôles, voire plus, un bilan des aides européennes apportées sur leur territoire respectif afin qu'elles l'insèrent dans leur bulletin annuel,
- Un point presse à réaliser en fin de programme pour valoriser les fonds européens.

Enfin, Edouard REUSSNER ajoute que les membres seront sollicités dans les prochains mois pour réaliser une évaluation de ce programme (points sur l'attractivité des fiches actions, la communication, la procédure de sélection,) afin de proposer des pistes d'amélioration pour une future programmation.

La séance est clôturée à 15h10.

Le 11 février 2020,

Le Président du PETR P2AO,

Jean-Marie VERCRUYSE